



**Coordination des Associations  
de Victimes de l'Amiante  
et des maladies professionnelles**

## **Création d'un Pôle Public de l'Eradication De l'Amiante en France**

### **Définition du problème**

#### **Cette fiche s'inscrit dans la continuité de la Fiche C1**

L'amiante est un problème reconnu de santé publique.

Rappel : Aujourd'hui en France, Plus de 20 ans après l'interdiction de janvier 1997, pas moins de 20 millions de tonnes du poison subsistent. Ce qui représente

- Entre 50 et 80 kg » d'amiante par habitant
- 90 % des logements construits avant 1997 contiennent de l'amiante. 15 millions de logements sont concernés (dont 3 millions de HLM).

Cette amiante en place qui se dégrade et qui n'échappe pas au vieillissement représente un danger avec des conséquences sans appel :

- Selon l'InVS 100 000 décès seront imputables à l'amiante d'ici 2050.

Pour résister à ce fléau sans fin, une prise en compte collective s'impose. Tous les acteurs sont concernés : les politiques, les industriels, les employeurs, les médecins, les scientifiques, les associations de défense

### **Argumentation :**

Malgré une législation conséquente mais très complexe, la problématique de l'amiante n'est pas réglée, et perdure d'année en année. Les différentes étapes à risque (repérage – travaux – transport – élimination) sont abordées et traitées indépendamment, ce qui n'apporte pas la réponse globale attendue et souhaitée. C'est-à-dire la protection des populations, des générations futures et de l'environnement.

Seule une organisation collective permettant l'élimination, la destruction et la neutralisation du responsable de milliers de morts, pourra prétendre apporter une solution définitive.

.../...

### **Enoncé de la proposition**

Pour permettre de dépasser un constat récurrent, nous proposons la création d'un pôle public de l'éradication de l'amiante en France qui rassemblerait les acteurs publics et privés

Un projet qui s'inscrit dans une vision sociétale globale :

- D'un développement : économique – écologique - respectueux de la planète
- Porteur de croissance et de création d'emplois
- Indépendant juridiquement
- Qui échappe aux seuls critères de rentabilité.
- Garant de l'avenir en santé publique des générations futures

Le groupe de travail de la CAVAM à rencontré le Comité Amiante de l'assemblée nationale qui a reçu avec intérêt la présentation de ce projet

### **Localisation de l'action :**

Nous demandons que l'ouverture de ce projet novateur soit

- Inscrit dans le prochain PLFSS 2020
- Que le groupe de travail amiante de l'assemblée nationale présidé par Monsieur Gérard Hutin soit impliqué
- Que la CAVAM soit informée régulièrement de l'avancée de la mise en œuvre

**Nota :** Cette FICHE C3 est dans la continuité des FICHES C1 et C2